

Axe 3 : Préserver et transmettre le bâti traditionnel, les savoir-faire et la culture locale

Fiche-action 6 : Réhabiliter, transmettre et sensibiliser les habitants et les acteurs locaux au patrimoine du territoire

| LEADER 2014-2020 | | GAL Ouest Charente – Pays du Cognac |
|--|--|--|
| ACTION | N° 6 | Réhabiliter, transmettre et sensibiliser les habitants et les acteurs locaux au patrimoine du territoire |
| 1. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPERATIONNELS | | |
| <p>Objectifs stratégiques : La valorisation du patrimoine et des savoir-faire du territoire passe en premier lieu par leur "redécouverte" par les habitants eux-mêmes. Cela passe par le soutien aux actions de transmission des savoir-faire du territoire et en ce qui concerne les éléments architecturaux, les pratiques et les histoires liées au fleuve Charente. De façon concomitante, il est nécessaire de réhabiliter le patrimoine, parfois très dégradé, en appliquant les principes du développement durable et en recherchant une excellence globale en la matière : utilisation de matériaux locaux, recours à des artisans du territoire, recherche d'une meilleure efficacité énergétique dans les travaux de rénovation, intégration de clauses sociales pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.</p> <p>Objectifs opérationnels : 6a- Réhabiliter le patrimoine bâti 6b- Sensibiliser et transmettre le patrimoine et les savoir-faire locaux</p> | | |
| 2. EXEMPLES D'OPÉRATIONS POSSIBLES | | |
| <p>6a- Réhabiliter le patrimoine bâti :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de brochures/guides de l'habitant sur des conseils pratiques en matière de restauration du patrimoine bâti et l'écoconstruction • Formation sur la rénovation et la réhabilitation du patrimoine en privilégiant l'utilisation de matériaux biosourcés, et si possible locaux • Réhabilitation du petit patrimoine local via les chantiers d'insertion | <p>6b- Transmettre le patrimoine et les savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de réappropriation du patrimoine et des savoir-faire (exemple : utilisation des chantiers de restauration à des fins pédagogiques auprès des habitants du territoire...) • Acquisition d'outils pédagogique pour la transmission des savoir-faire liés aux spiritueux | |
| 3. BÉNÉFICIAIRES | | |
| Collectivités et assimilées, associations | | |
| 4. COÛTS ADMISSIBLES | | |
| <p>6a- Réhabiliter le patrimoine bâti : Investissements matériels : travaux de rénovation et de réhabilitation, travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs, travaux paysagers, acquisition d'équipement et de matériel</p> <p>Investissements immatériels : actions d'animation, formations et conseils, études, diagnostics, dépenses de personnel, frais de communication et autres frais</p> | <p>6b- Transmettre le patrimoine et les savoir-faire : Investissements matériels : acquisition de matériel et de support de communication</p> <p>Investissements immatériels : actions d'animation, formations et conseils, dépenses de personnel, frais de communication et autres frais</p> | |
| 5. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES | | |
| <p>Taux de cofinancement LEADER maximum : 80% Montant plancher de subvention LEADER : 1 000 € 6a- Plafond de subvention LEADER : 8 000 €</p> | <p>Taux de cofinancement LEADER maximum : 80% Montant plancher de subvention LEADER : 1 000 € 6b- Plafond de subvention LEADER : 15 000 €</p> | |
| 6. CO-FINANCEURS POTENTIELS | | |
| <p>6a- Réhabiliter le patrimoine bâti : Région, Département, collectivités locales</p> | <p>6b- Transmettre le patrimoine et les savoir-faire : Région, Département, collectivités locales</p> | |
| 7. CRITÈRES DE SELECTION DES OPÉRATIONS | | |
| Lien vers la grille de sélection | | |